



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent et excusé	: 1

Date de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 30 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES.

4 membres absent ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.

Hélène CAMPLO-ROBERT a donné procuration à Véronique DOITTAU.

Mickaël NICOLAS a donné procuration à Solange HOLLARD.

Jean-François SOLA a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Sylvie COMPIN

DELIBERATION N° 32/2025 RELATIVE A LA TARIFICATION DE L'EVENEMENT MONS EN SCENE 2025

Rapporteur : Françoise GARRIGUES

Madame le rapporteur explique que la commission extra-municipale Culture organise sur la commune un évènement nommé « Mons en scène », sur le thème de l'humour, le 11 et le 12 octobre

2025. Plusieurs spectacles animeront ce week-end, dont il convient de fixer un prix d'entrée. Les recettes seront encaissées, par chèque et carte bancaire, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

Madame le Maire propose de fixer les prix d'entrée suivants :

- Le spectacle enfants, « A quatre mains », interprété par la compagnie Minuscule, est au prix de 5€ par enfant et gratuit pour l'adulte qui l'accompagne.
- Les spectacles, « Contes pour rire » interprété par Colette Migné, et « L'art d'accueillir les restes » interprété par la compagnie Rocking Chair, sont au prix de 8€ par pour les deux spectacles ou de 5€ par personne pour un spectacle.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver les prix d'entrée ci-dessous :

- Le spectacle enfants, « A quatre mains », interprété par la compagnie Minuscule, est au prix de 5€ par enfant et gratuit pour l'adulte qui l'accompagne.
- Les spectacles, « Contes pour rire » interprété par Colette Migné, et « L'art d'accueillir les restes » interprété par la compagnie Rocking Chair, sont au prix de 8€ par personne pour les deux spectacles ou de 5€ par personne pour un spectacle.

Article 2 : D'approuver les modalités d'encaissement suivantes : Les recettes seront encaissées, par chèque et carte bancaire, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 30/09/2025

Sylvie COMPIN

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>